

Service verbalisateur

Centre Automatisé de Constatation
des Infractions Routières
CS 41101
35911 RENNES CEDEX 9

**AVIS DE CONTRAVENTION
AU CODE DE LA ROUTE**

Date de l'avis de contravention

28/11/2007
TI 33333 47844614 1

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation (carte grise) est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle automatisé ayant permis de constater la contravention figurant ci-dessous.

Pour payer l'amende ou contester, reportez-vous au dos.

Pour toute information complémentaire, appelez le 0811 10 20 30 (prix d'une communication locale), ou consultez le site internet www.securiteroutiere.gouv.fr



Jean-Baptiste le Dall
Avocat à la Cour
25 rue Saint Ferdinand 75017 Paris
tel 01 58 05 20 40 fax 01 58 05 20 41
Palais C1422

La présente contravention a été relevée le 24/11/2007 à 13:51 pour
**EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE
VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE
SUPERIEURE A 50 KM/H**
infraction prévue et réprimée par l'article R.413-14 du code de la route.

VITESSE

Limitée à : 110 km/h Enregistrée à : 120 km/h

Retenue après application de la marge technique : 114 km/h

IMMATRICULATION

GENRE-MARQUE-MODELE

VP
CHRYSLER NON DEFIN

PAYS

France

Perte de point(s) du permis de conduire **OUI**

Lieu de l'infraction

Commune : ST AUNES
PK/PR : 091.780 Code postal : 34130
Voie : A9
Sens : NIMES VERS MONTPELLIER

Moyen de contrôle utilisé

Identifiant : 3070 Marque : MESTA Type : 210 Numéro : 1605
Vérfié le 13/02/2007 par DRIRE

Enquêteur BOISORIEUX CHRISTOPHE, Gardien de la Paix

Jean-Baptiste le Dall
Avocat à la Cour

Montant de l'amende forfaitaire **68 €**

Si vous payez dans les 45 jours suivant la date d'envoi de l'avis de contravention (mentionnée en haut à droite du présent document), ce montant est majoré (*) et porté à : **45 €**

Si vous ne payez pas dans les 45 jours suivant la date d'envoi de l'avis de contravention (mentionnée en haut à droite du présent document), ce montant est majoré (*) et porté à : **180 €**

CARTE DE PAIEMENT

Si vous ne souhaitez payer ni par télépaiement ni par chèque, collez ci-dessous la partie à envoyer du timbre amencé (pas de timbre fiscal)

Afin d'éviter toute erreur, si vous payez par timbre amende, veuillez ne pas effectuer d'autres règlements par chèque dans le même courrier

N° d'Avis de Contravention
3333 3478 4461 41

Clé
17



4500 *

Paiement : Voir instructions au dos

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

CENTRE D'ENCAISSEMENT
TSA 50701
35907 RENNES CEDEX 9